

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

347th Council meeting

- Foreign Affairs -

Luxembourg, 24 June 1975

President: Mr Garret FITZGERALD  
Minister for Foreign Affairs of Ireland



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Joseph VAN DER MEULEN                      Ambassador,  
Permanent Representative

Denmark:

Mr Ivar NØRGAARD                                      Minister for External Economic  
Affairs and Nordic Affairs

Mr Jens CHRISTENSEN                                  State Secretary  
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER                          Minister for Foreign Affairs

Mr Hans-Jürgen WISCHNEWSKI                        Minister of State,  
Ministry of Foreign Affairs

France:

Mr Jean SAUVAGNARGUES                              Minister for Foreign Affairs

Mr Bernard DESTREMAU                                State Secretary to the  
Minister for Foreign Affairs

Ireland:

Mr Justin KEATING                                    Minister for Industry and  
Commerce

Italy:

Mr Mariano RUMOR                                    Minister for Foreign Affairs

Mr Adolfo BATTAGLIA                                 Under-Secretary of State,  
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Gaston THORN

President of the Government,  
Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL

Minister for Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr James CALLAGHAN

Secretary of State,  
Foreign and Commonwealth Office

Mr Peter SHORE

Secretary of State for Trade

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI

President

Sir Christopher SOAMES

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Mr Albert BORSCHETTE

Member

CANADA

The Council was generally in favour of the approach proposed by the Commission regarding the conclusion of an outline economic and commercial co-operation agreement with Canada.

It instructed the Permanent Representatives Committee to examine the Commission communication in this positive light so that the Council might be able to take a decision on the opening of negotiations as soon as possible.

GREECE

The Council agreed to acknowledge receipt of the letters in which Mr C. KARAMANLIS, Prime Minister of the Hellenic Republic, submitted Greece's application for accession to the European Communities.

The Council also asked for the Commission's opinion on this application.

REFERENDUM IN THE UNITED KINGDOM

The Council noted with satisfaction a statement by Mr CALLAGHAN, Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom, on the post-referendum situation in the United Kingdom and on his Government's attitude and aspirations with regard to its future role within the Community Institutions.

24.VI.75

PORTUGAL

The Council discussed possible ways of furthering Portugal's development and, with a view to taking a decision on this point at its meeting on 15 July 1975, instructed the Permanent Representatives Committee to examine what procedures and sources might be used to make financial assistance available to Portugal.

The Council declared itself ready to hold a ministerial meeting with Portugal as soon after its meeting on July 15 as was consistent with its other international commitments.

RAW MATERIALS AND PREPARATION FOR THE 7th SPECIAL SESSION OF THE  
UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY

The Council briefly discussed the problems of raw materials and preparations for the 7th Special Session of the United Nations General Assembly, following which it instructed the Permanent Representatives Committee to continue its studies on this question anticipation of the Council's debates at its next meeting and entry of this item on the agenda of the European Council.

NEXT MEETING OF THE HEADS OF GOVERNMENT MEETING WITHIN THE COUNCIL

The Council continued its preparation for the next meeting of the Heads of Government meeting within the Council of the Community which is to take place in Brussels on 16 and 17 July 1975.



ACP and OCT

Interim arrangements

The Council - or in certain cases the representatives of the Governments of the Member States - approved a whole series of measures designed to provide for the advance implementation on 1 July 1975 of the arrangements established by the ACP-EEC Convention of Lomé. These measures were:

- a Council Regulation on the advance implementation of certain provisions of the ACP-EEC Convention of Lomé relating to trade in goods
- a Council Regulation on the arrangements applicable to agricultural products and certain goods resulting from the processing of agricultural products, originating in the ACP States or the OCT
- a Decision by the representatives of the Governments of the Member States of the ECSC meeting in Council opening tariff preferences for products within the province of that Community originating in the ACP States and the OCT.

These measures were a result of the undertaking given by the Community on 28 February last in Lomé that it would implement certain provisions of the ACP-EEC Convention on trade in goods unilaterally as from 1 July.

In this context, the Council also approved the arrangements by which rum originating in the ACP States will be governed until 31 December 1975.

These arrangements provide for a Community quota to be admitted free of duty.

The Regulation on agricultural products and the Decision on products within the province of the ECSC likewise apply to products originating in the OCT.

The Council also adopted a Regulation on interim trade arrangements with the OCT subject to the formulation of a supplementary Regulation on rum originating in the OCT.

Exports of ACP beef and veal to the Community

Certain ACP States, particularly Botswana, had on several occasions drawn the Council's attention to the major difficulties they were encountering as a result of the critical situation of their exports of beef and veal towards the Community, these being traditional exports and the mainstay of their economy.

In response to these moves and requests from several Member States, the Council held a detailed examination of measures which could be introduced to assist these countries which have particularly low incomes without the principles governing the operation of the common organization of the market in beef and veal being jeopardized.

To this end, the Council agreed to adopt provisions whereby levies will be reduced by an amount corresponding to 90% of the average levies actually charged, although this measure will apply only where

25.VI.75

the exporter States concerned (Botswana, Swaziland, Kenya and Madagascar) have actually charged an export tax of an amount equal to the abovementioned reduction in the levy.

Internal agreements relating to the ACP-EEC Convention of Lomé

With a view to assuring implementation within the Community of the ACP-EEC Convention of Lomé, the representatives of the Governments of the Member States meeting in Council approved

- firstly, the internal agreement on the measures and procedures required for implementation of the ACP-EEC Convention of Lomé,
- secondly, the internal agreement on the financing and administration of Community aid.

These two instruments, which will be signed as soon as possible, will be submitted for ratification in the Member States and will enter into force on the same day as the Convention of Lomé.

787 e/75 (Presse 68) mcc/JM/ic

OVERALL MEDITERRANEAN APPROACH

The Council, having been informed of the completion of proceedings on the overall Mediterranean approach by the Council composed of Ministers of Agriculture, noted that the Commission was now in possession of the directives necessary for concluding negotiations with the Maghreb countries.

The Council also noted that the Commission felt that it would be possible for negotiations with Spain to be pursued shortly and that the negotiations with Malta could also be resumed in the near future on the basis of the recent Commission proposals which the Permanent Representatives Committee had been instructed to study with this in mind.

Finally, the Council undertook to devote itself actively to the elaboration of the negotiating directives for the Arab Republic of Egypt, the Lebanon, Jordan and Syria.

WORLD FOOD COUNCIL

The Council proceeded with preparations at Community level for the World Food Council which is meeting in Rome until 27 June 1975.

SRI LANKA

The Council noted that the outcome of negotiations with Sri Lanka for the conclusion of a commercial co-operation agreement with that country raised no further problems for the Community and that the procedures for the signing and conclusion of this agreement could thus go ahead without delay.

787 e/75 (Presse 68) moy/MCC/ic

.../...

CODE OF CONDUCT FOR LINER CONFERENCES

After a brief discussion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to study the Commission proposal of 18 June on the opening of negotiations in respect of the United Nations Convention on a Code of Conduct for Liner Conferences.

**COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Bruxelles, le 20 juin 1975

MV/mon

GROUPE DU PORTE-PAROLE

PRICETE - P 1

Remis au télex à : 17h 40

Note BIO (75) 201 aux Bureaux Nationaux  
c.e. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

Objet : Conseil affaires générales du 24 juin

Le Conseil débutera à 10 heures avec la séance habituelle en restreinte qui sera interrompue à 11h30 pour la réunion du Conseil d'association CEE-Chypre (voir plus loin). La séance ordinaire commencera à 15 heures. Les points suivants seront traités :

Portugal

Le 11 juin la Commission a adopté et transmis au Conseil ses propositions en vue d'une aide financière urgente et d'une amélioration de l'accord existant (voir déclaration de Sir Christopher Soames devant le Parlement le 18 juin). L'affaire étant de taille et aussi politiquement délicate, elle sera sans doute traitée lors de la réunion préliminaire en restreinte.

Relations avec les Etats ACP

Le Conseil devra prendre les décisions nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de l'accord intérimaire à partir du 1er juillet.

Approche globale méditerranéenne

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement des négociations, notamment en ce qui concerne les pays du Maghreb. L'essentiel des discussions se passera sans doute au Conseil agricole.

Régime d'importation de la viande bovine en provenance des ACP

Voir BIO sur le Conseil agricole.

Grèce

Le Conseil sera saisi de la demande d'adhésion à la Communauté formulée par la Grèce. Il n'y aura sans doute pas de débat sur le fond, le Conseil se contentera de prendre acte de la demande grecque, quitte à charger la Commission de préparer son avis, conformément à l'article 237 du Traité.

Matières premières et préparation de la 7ème session spécial du Nations Unies

Voir nos BIOD précédentes à ce sujet.

Préparation du Conseil Européen

Les ministres des affaires étrangères ont arrêté, le 5 mai, l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil européen qui réunira à Bruxelles, les 16 et 17 juillet, les Chefs de gouvernement. Cet ordre du jour ne concerne que la partie communautaire de la réunion et portera sur les points suivants :

- Situation économique et monétaire
- Problèmes de l'énergie
- Problèmes des matières premières dans le cadre des relations avec les pays en voie de développement
- Conférence C.S.C.E
- (éventuellement) Rapport intérimaire de M. Tindemans au sujet de l'Union européenne.

Canada

Le 21 mai la Commission a envoyé une communication au Conseil demandant l'autorisation de négocier un accord de coopération économique et commerciale avec le Canada. Le dossier est important non seulement en raison de l'intérêt économique d'une coopération avec le Canada, mais aussi en raison de la portée de l'accord envisagé qui va au-delà des accords de coopération commerciale négociés avec certains pays en voie de développement. La Commission s'attend à un tour de table du Conseil, qui permettrait d'orienter les travaux au niveau des experts.

Code de conduite Conférences maritimes

Le Conseil est saisi d'une proposition de la Commission visant une action commune des Etats membres vis-à-vis de ce code de conduite qui a été conclu en 1974 par une conférence sous les auspices de la CNUCED. La Commission demande que les Etats membres s'abstiennent de signer la convention relative à ce code de conduite: entretemps elle invite le Conseil à lui donner mandat de négocier avec les Etats signataires de la Convention, les amendements à celle-ci nécessaires à permettre à la Communauté et aux Etats membres d'adhérer à la Convention.

Je vous rappelle que la convention dans la forme actuelle présente des incompatibilités avec le Traité CEE; elle présente également des difficultés économiques et politiques. Il est donc nécessaire d'éliminer les incompatibilités et d'avancer certains amendements pour que la Communauté et les Etats membres puissent devenir parties contractantes à cette convention.

Graisses endurcies (éventuellement)

Le Conseil devra statuer sur une demande de la Grande-Bretagne et du Danemark tendant à obtenir un contingent tarifaire pour leurs importations de certaines graisses et huiles de poissons et mammifères en provenance de la Norvège.



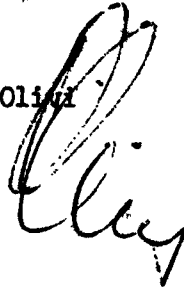
Conseil d'association CEE-Chypre

A la demande du gouvernement chypriote, le Conseil d'association se réunira le mardi à 11h30. Les ministres chypriotes des affaires étrangères, des finances et du commerce, auront auparavant été reçus par le Président Ortoli et le Vice-Président Soames à 9h15. Je vous rappelle que le Conseil d'association, qui est l'organe chargé de la gestion de l'accord se réunit normalement une fois par an. Il s'est réuni pour la dernière fois en novembre 1973, la réunion prévue pour juillet dernier ayant du être reportée à la suite des événements que l'on connaît. L'ordre du jour comporte trois points :

- échange de vues sur l'application et le fonctionnement de l'accord
- échange de vues sur le développement de l'association. A cet égard je vous rappelle que lors de la signature de l'accord en décembre 1972, la Communauté s'était engagée à revoir le contenu agricole de celui-ci à la lumière de l'approche globale méditerranéenne. D'autre part, la délégation chypriote à la même occasion avait demandé que l'accord soit complété par une coopération financière. La Commission a soumis des propositions au Conseil sur ces deux points en octobre 1973. Le Conseil ne s'est pas encore prononcé à ce sujet, Chypre n'étant pas l'un des six pays retenus comme prioritaires dans le cadre de l'approche globale.
- "Cyprus sherry".

Amitiés

B. Ortoli





Bruxelles, le 23 juin 1975  
VDP/10

Remis au télex à 13 h

PRIORITE P 1

Note BIO(75) 201 (suite 1) aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES : VIANDE BOVINE


Un des points de l'ordre du jour du Conseil des affaires générales concerne les importations de viande bovine en provenance de pays ACP. Les problèmes qui se posent ont fait l'objet de deux notes BIO : 182 du 4 juin et 191 du 13 juin. Comme nous l'avons indiqué dans la deuxième note, la Commission cherchait une solution aux problèmes auxquels doit faire face notamment le Botswana. Lors d'une rencontre qui a eu lieu à la fin de la semaine dernière, M. Lardinois a indiqué au ministre du commerce et de l'industrie du Botswana, Mme Chiepe, la solution qui pourrait être retenue pour atténuer les difficultés :

- Les autorités britanniques sont disposées à retarder la perception des prélèvements à l'importation et ceci d'environ six semaines. Ainsi les recettes provenant de la vente de la viande seraient disponibles avant le paiement des prélèvements de sorte que le problème de liquidités serait résolu.
- La Commission est en train de revoir la classification de certaines découpes de viande bovine en vue d'une baisse des prélèvements payables lors de l'importation de certains morceaux désossés. Toutefois, les pays ACP ne pourront pas bénéficier immédiatement de cette baisse, étant donné qu'ils ne pratiquent pas encore de manière générale la découpe visée. Le plein effet de la mesure sera atteint après une période d'adaptation d'environ six mois, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 1976.
- La Commission est d'avis que quelque chose de concret doit être entrepris pendant la période du 1er juillet au 31 décembre 1975 pour aider les pays ACP, et notamment le Botswana, pour faire face aux difficultés. Aussi proposera-t-elle au Conseil des affaires générales le remboursement de 50 % des prélèvements à l'importation payés pendant le deuxième semestre 1975. Ce remboursement concernera toutes les exportations de viande bovine en provenance de tous les pays ACP concernés (Botswana, Kenya, Swaziland et Madagascar) faites pendant la période indiquée et effectuées dans le cadre des contingents autorisés par la Commission (en total 23.000 tonnes dont 6000 encore à distribuer).

A suivre.

Amitiés,

B. OLIVI





BRUXELLES, LE 23.06.1975

TELEX NO. 53903

NOTE BIO(75) 201 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GENERAUX  
DES DG I ET X

-----

**CONSEIL AFFAIRES GENERALES : VIANDE BOVINE**

UN DES POINTS DE L ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES CONCERNE LES IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE EN PROVENANCE DE PAYS ACP. LES PROBLEMES QUI SE POSENT ONT FAIT L OBJET DE DEUX NOTES BIO : 182 DU 4 JUIN ET 191 DU 13 JUIN. COMME NOUS L AVIENS INDIQUE DANS LA DEUXIEME NOTE, LA COMMISSION CHERCHAIT UNE SOLUTION AUX PROBLEMES AUXQUELS DOIT FAIRE FACE NOTAMMENT LE BOTSWANA. LORS D UNE RENCONTRE QUI A EU LIEU A LA FIN DE LA SEMAINE DERNIERE, M. LARDINOIS A INDIQUE AU MINISTRE DU COMMERCE ET DE L INDUSTRIE DU BOTSWANA, MME CHIEPE, LA SOLUTION QUI POURRAIT ETRE RETENUE POUR ATTENUER LES DIFFICULTES :

- LES AUTORITES BRITANNIQUES SONT DISPOSEES A RETARDER LA PERCEPTION DES PRELEVEMENTS A L IMPORTATION ET CECI D ENVIRON SIX SEMAINES. AINSI LES RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DE LA VIANDE SERAIENT DISPONIBLES AVANT LE PAIEMENT DES PRELEVEMENTS DE SORTE QUE LE PROBLEME DE LIQUIDITES SERAIT RESOLU.

- LA COMMISSION EST EN TRAIN DE REVOIR LA CLASSIFICATION DE CERTAINES DECOUPES DE VIANDE BOVINE EN VUE D UNE BAISSSE DES PRELEVEMENTS PAYABLES LORS DE L IMPORTATION DE CERTAINS MORCEAUX DESOSSES. TOUTEFOIS, LES PAYS ACP NE POURRONT PAS BENEFICIER IMMEDIATEMENT DE CETTE BAISSSE, ETANT DONNE QU ILS NE PRATIQUENT PAS ENCORE DE MANIERE GENERALE LA DECOUPE VISEE. LE PLEIN EFFET DE LA MESURE SERA ATTEINT APRES UNE PERIODE D ADAPTATION D ENVIRON SIX MOIS, C EST-A-DIRE A PARTIR DU 1ER JANVIER 1976.

- LA COMMISSION EST D AVIS QUE QUELQUE CHOSE DE CONCRET DOIT ETRE ENTREPRIS PENDANT LA PERIODE DU 1ER JUILLET AU 31 DECEMBRE 1975 POUR AIDER LES PAYS ACP, ET NOTAMMENT LE BOTSWANA, POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTES. AUSSI PROPOSERA-T-ELLE AU CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES LE REMBOURSEMENT DE 50-0/0 DES PRELEVEMENTS A L IMPORTATION PAYES PENDANT LE DEUXIEME SEMESTRE 1975. CE REMBOURSEMENT CONCERNERA TOUTES LES EXPORTATIONS DE VIANDE BOVINE EN PROVENANCE DE TOUS LES PAYS ACP CONCERNES (BOTSWANA, KENYA, SWAZILAND ET MADAGASCAR) FAITES PENDANT LA PERIODE INDIQUE ET EFFECTUEES DANS LE CADRE DES CONTINGENTS AUTORISES PAR LA COMMISSION (EN TOTAL 25.000 TONNES DONT 6000 ENCORE A DISTRIBUER).

A SUIVRE.

AMITIES, B OLIVI



⊕  
248455 COME UR  
3446 COMEUR LU

TELEX NO. 3967

PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK

NOTE B I O 201 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES GPP ET MM. LES DIR.GEN. DES DG I ET X  
-----

OBJET: CONSEIL AFFAIRES GENERALES  
-----

1.  
LE CONSEIL A DEBUTE A 10 H 30 PAR LA SEANCE DITE "PRELIMINAIRE"  
AU COURS DE LAQUELLE IL SEMBLE QU'AIT ETE EVOQUES LES DOSSIERS GRECE,  
CHYPRE ET TURQUIE AINSI QUE L'ETAT DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS DU  
MAGHREB ET L'OUVERTURE EVENTUELLE DE NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS DU  
MACHRAK (LIBAN, EGYPTE, SYRIE, JORDANIE). (CF. B I O 200 SUITE 2)  
EN CE QUI CONCERNE LE DOSSIER MEDITERRANNEEN.  
LA SEANCE A ETE INTERROMPUE A 11 H 30 POUR LA REUNION DU CONSEIL  
D'ASSOCIATION CEE-CHYPRE SUIVIE DU DEJEUNER (CF. B I O CONSEIL  
D'ASSOCIATION CEE-CHYPRE).  
LE CONSEIL A REPRIS SES TRAVAUX A 15 H 30 ET POURSUIVI LA SEANCE  
DITE "PRELIMINAIRE" CONSACREE AU PORTUGAL; AUCUNE INFORMATION N'A  
FILTRÉ SUR L'ENSEMBLE DE CES TRAVAUX EN SUPER-RESTREINTE.
2.  
A 17 H 15 S'EST OUVERTE LA SEANCE DE COOPERATION POLITIQUE QUI DE-  
VRAIT PORTER SUR LE DOSSIER CSCE.
3.  
LE CONSEIL DEVRAIT POUVOIR COMMENCER SES TRAVAUX, SANS DOUTE PAR  
UNE SESSION RESTREINTE, VERS 18 H. NOUS NE MANQUERONS PAS A VOUS  
TENIR INFORME DE LA SUITE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL.

AMITIES

M. SANTARELLI  
PORTE-PAROLE ADJOINT DE LA COMMISSION DES COMM. EUROP.

24.6.75

3446 COMEUR LU⊕  
248455 COME UR





Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 25 juin 1975  
MS/mh

Remis au télex à 18.15 h.

Note BIO(75) 201 suite 3 et fin  
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux DG I et X

CONSEIL "AFFAIRES GENERALES"

Le Conseil a poursuivi ses travaux sans désemparer jusqu'à ce matin 4.15 h.

1. Referendum britannique

Le Conseil a pris acte d'une déclaration de M. Callaghan sur les perspectives dans lesquelles son gouvernement envisage la poursuite de la construction européenne; deux points essentiels sont à retenir : la volonté que la Communauté apparaisse de plus en plus au plan mondial comme une entité et l'impossibilité pour le Royaume-Uni de préciser sa position sur l'élection du Parlement européen au suffrage direct avant l'automne. Le texte intégral vous sera envoyé par express.

2. Canada

Orientation favorable du Conseil pour la conclusion d'un accord cadre de coopération économique et commerciale avec le Canada. La délégation française a levé sa réserve concernant une compétence communautaire dans le domaine de la coopération économique en précisant toutefois qu'au stade actuel cette compétence ne pourrait s'exercer que dans les secteurs couverts par des politiques communes.

3. Grèce

Le Conseil a pris acte de la demande d'adhésion de la Grèce et demandé à la Commission de préparer son avis. Le Conseil aura un premier débat d'orientation sur cette affaire en septembre. Il n'est pas possible de préciser à l'heure actuelle la date à laquelle l'avis de la Commission sera déposé.

4. Portugal

Le Conseil a marqué son accord (réserve purement technique des Britanniques) sur le principe d'une aide financière substantielle et urgente en faveur du Portugal. Cette question devra être prioritaire par rapport à l'ensemble des négociations à mener avec le Portugal en vue de l'amélioration de l'accord existant. Le Coreper devra examiner avant le 15 juillet (afin que les ministres des affaires étrangères ou le cas échéant, le Conseil européen des 16 et 17 juillet puissent prendre définitivement position en la matière) le montant et les modalités de cette aide. Le Conseil s'est déclaré disposé à participer ensuite à une session au niveau ministériel avec les représentants du Portugal (qui pourrait intervenir dans la deuxième quinzaine du mois de juillet).

5. Matières premières et septième session des Nations-Unies

Le Coreper a été chargé de poursuivre la préparation de cette question qui figurera à l'ordre du jour du prochain conseil et du Conseil européen. M. Sauvagnargues a indiqué que son gouvernement était disposé à prendre toute initiative en vue de la reprise du dialogue à condition qu'il y ait à cet égard un consensus général entre toutes les parties en cause, sur les conditions de cette reprise. Le Président Ortoli a souligné l'importance de ce dossier et ses liens avec les problèmes de l'énergie et du développement; il a insisté avec force sur la nécessité pour la Communauté de prendre certes une position ouverte puisqu'il s'agit d'une base de départ de négociation, mais qui soit néanmoins une position propre à la Communauté.

## 6. Conseil européen

Outre le point "Matières premières", les dossiers suivants devraient pouvoir figurer à l'O.J. du Conseil européen : énergie, situation économique dans la Communauté (sur la base d'une communication de la Commission prévue pour la semaine prochaine), questions monétaires (à la demande du Président de la République française), échanges de vues sur l'avenir de la Communauté (sans document et compte tenu de la déclaration Callaghan d'une part, du rapport intérimaire de M. Tindemans sur l'union européenne dont le Conseil prendra connaissance sans en délibérer, d'autre part).

Enfin le Portugal et la CSCE devraient également figurer à cet O. C'est au Conseil du 15 juillet qu'il appartiendra en définitive de faire le point de la préparation des travaux du Conseil européen.

## 7. A.C.P.

A. Le Conseil a adopté l'ensemble des règlements assurant à partir du 1/7/75 la mise en application anticipée de la Convention de Lomé, dans le domaine des échanges commerciaux.

Dans ce contexte, le Conseil est parvenu à régler deux problèmes particulièrement délicats :

- le régime intérimaire à prévoir jusqu'au 31.12.75 pour le rhum en provenance des ACP
- le problème de l'exportation de viande bovine des ACP. Il a été convenu sur ce point que les dispositions seraient prises prévoyant en faveur des quatre pays exportateurs (Botswana, Swaziland, Madagascar, Kenya) et ceci jusqu'au 31.12.75 la diminution des prélèvements pour un montant correspondant à 90 % de la moyenne des prélèvements perçus.

B. Par ailleurs, les représentants des gouvernements des Etats membres au sein du Conseil, ont arrêté les accords internes nécessaires à l'application de la Convention de Lomé. Ceci signifie que désormais ont été arrêtées toutes les décisions nécessaires pour que soit engagée la procédure de ratification de la Convention.

C. Pays et territoires d'outre-mer : le Conseil a adopté également les règlements relatifs à la mise en application d'un régime intérimaire pour les PTOM sauf en ce qui concerne les échanges de produits agricoles : ce problème devra être réglé au cours du mois de juillet, le régime actuellement en vigueur venant à échéance le 1 août 1975.

## 8. Approche globale méditerranéenne

Le Conseil a pris connaissance des conclusions des travaux du Conseil agricole (cf. BIO 200 suite 4) et a constaté que les réserves portant à la fois sur certaines clauses agricoles de l'accord avec Israël et sur le volet agricole des négociations avec les pays du Maghreb, sont désormais levées. Les négociations avec les pays du Maghreb peuvent donc reprendre, je précise toutefois pour éviter toute confusion, que le Conseil agricole ne s'est pas prononcé sur de nouvelles concessions en faveur de ces pays et que la Commission ne pourra donc s'écarter de son mandat actuel que "ad referendum". Par ailleurs, le Conseil est convenu d'adopter un mandat pour l'ouverture de négociations avec les pays du Machrack lors de sa session du mois de juillet.

Le Conseil a en outre noté qu'à la suite des contacts officiels entre la Commission et l'Espagne, les négociations avec ce pays pourraient reprendre bientôt.

D'autre part, les négociations avec Malte devraient également pouvoir reprendre rapidement sur la base des récentes propositions de la Commission que le Coreper était chargé d'examiner.

9. Sri Lanka

Le Conseil a constaté que les résultats des négociations avec le Sri Lanka pour la conclusion d'un accord de coopération commerciale avec ce pays, ne soulève plus de difficultés pour la Communauté et que dès lors les procédures pour la signature et la conclusion peuvent être poursuivies sans délai.

10. Conseil mondial de l'alimentation

Le Conseil a procédé à la préparation du Conseil mondial de l'alimentation qui se tient à Rome jusqu'au 27 juin prochain. Il a accepté les propositions de la Commission tendant à régler le problème du statut de la Communauté au sein de ce nouvel organisme. En revanche, aucun accord n'a pu se faire sur les problèmes de fond, notamment sur l'accroissement de l'aide alimentaire de la Communauté.

11. Code de conduite des conférences maritimes

Le Conseil a chargé le Coreper d'examiner la proposition de la Commission du 18/6 concernant l'ouverture de négociations au sujet de la Convention des Nations-Unies sur le code de conduite des conférences maritimes.

En conclusion, je crois nécessaire de souligner qu'en dépit du déroulement assez heurté des discussions, ce Conseil a débloqué ou réglé un certain nombre de dossiers importants et notamment le dossier méditerranéen, le Canada et l'ensemble du dossier ACP.

Il a permis ensuite d'amorcer une solution pour des affaires aussi importantes que le Portugal.

Il est enfin intéressant de noter qu'à trois reprises et pour la première fois, au sein d'un conseil "Affaires générales" sont intervenus des votes à la majorité qualifiée, ce qui est conforme à la nécessité maintes fois exprimée et soulignée en particulier par le Président Ortoli de ne pas subordonner toute décision de la Communauté à un vote à l'unanimité.

Amitiés,

  
Manuel SANTARELLI

